

**Mise en œuvre de la Directive inondation**

**Identification des Territoires à Risques Importants  
d'inondation (TRI) sur le bassin Rhin-Meuse**

**Rapport de présentation**

## 1 Contexte

Face au bilan catastrophique des inondations en Europe au cours des dernières décennies, la Commission européenne s'est mobilisée en adoptant en 2007 la directive 2007/60/CE relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation, dite « directive inondation ».

Cette directive fixe une méthode de travail pour permettre aux territoires exposés au risque d'inondation de travailler à en réduire les conséquences négatives pour la santé humaine, l'environnement, le patrimoine culturel et l'activité économique.

L'échelle de travail retenue pour la mise en œuvre de la directive inondation est celle des grands bassins hydrographiques appelés "districts hydrographiques", en l'occurrence le district Rhin et le district Meuse dit « bassin Rhin-Meuse » pour ce qui concerne notre bassin.

La directive inondation a été transposée en droit français par les 2 textes suivants :

- L'article 221 de la Loi d'Engagement National pour l'Environnement dite « LENE » du 12 juillet 2010.
- Le décret n° 2011-227 du 2 mars 2011 relatif à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation.

Elle est mise en œuvre suivant quatre étapes auxquelles sont associés des délais de réalisation :

- L'élaboration d'une Evaluation Préliminaire des Risques d'Inondation (EPRI) sur chaque district avant le 22 décembre 2011 (documents en téléchargement sur le site internet de la DREAL Lorraine),
- L'identification de **Territoires à Risque d'Inondation important (TRI)** sur la base de l'EPRI et de la déclinaison des critères de base fixés au niveau national (objet du présent rapport),
- L'élaboration, pour ces TRI, d'une cartographie des surfaces inondables et des risques d'inondation avant le 22 décembre 2013,
- L'élaboration d'un Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) sur chaque district hydrographique (Rhin et Meuse) avant le 22 décembre 2015. Ces plans contiendront les objectifs en matière de gestion des risques d'inondation et les moyens d'y parvenir. Ils seront complétés par des Stratégies Locales développées et traduites en programmes de mesures pour chaque TRI.

L'ensemble de ces étapes est révisé tous les 6 ans suivant un calendrier synchrone avec celui de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE).

## 2 Critères d'identification des territoires à risque important d'inondation

### 2.1 Principes généraux

L'identification des territoires à risque important d'inondation (TRI) est basée sur les résultats de l'évaluation préliminaire des risques d'inondation (EPRI) qui a été réalisée à l'échelle des districts hydrographiques du Rhin et de la Meuse.

L'EPRI a permis de caractériser l'importance du risque d'inondation sur la santé humaine, l'activité économique, le patrimoine culturel et l'environnement avec la production de plusieurs indicateurs d'impacts, calculés à l'échelle de la commune et des zones hydrographiques. Les TRI ont été identifiés à partir de ces indicateurs, dans un cadre méthodologique commun qui a été défini au niveau national.

Les critères nationaux de caractérisation de l'importance du risque d'inondation fixés par l'arrêté du 27 avril 2012 sont les suivants :

- les impacts potentiels sur la santé humaine ;
- les impacts potentiels sur l'activité économique.

Ces impacts sont évalués notamment au regard de la population permanente et du nombre d'emplois situés en zone potentiellement inondable (au sens de l'EPRI) , lorsque ces informations sont disponibles.

Les résultats de l'EPRI ont montré que l'indicateur de la population permanente résidant en zone potentiellement inondable est intégrateur de l'ensemble des conséquences négatives des inondations sur la santé humaine, l'activité économique, le patrimoine et l'environnement. Là où se concentrent les habitants se trouve en effet la plus grande concentration de biens à caractère patrimonial, d'installations risquant d'avoir des conséquences dommageables sur l'environnement en cas d'inondation, et enfin d'activité économique.

Le niveau national a également fixé, en complément de cette base de critères, l'objectif suivant : couvrir 50 % de la population et 50 % des emplois potentiellement exposés avec les futurs TRI.

Par ailleurs, le choix a été fait d'un contour administratif pour les TRI : l'entité « commune » ou celle du regroupement de communes.

### 2.2 Principes retenus au niveau du bassin

La liste des territoires à risque important d'inondation (TRI) sur le Bassin Rhin-Meuse a été établie sur la base de la hiérarchisation des unités urbaines<sup>1</sup> du bassin suivant les indicateurs de l'Evaluation Préliminaire des Risques d'Inondation (EPRI) intitulés

- « Population permanente dans l'Enveloppe Approchée des Inondations Potentielles (EAIP) »
- et « Nombre d'emplois dans l'EAIP ».

La prise en compte de ces deux indicateurs a permis de répondre aux critères nationaux définis dans l'article 1er de l'arrêté du 27 avril 2012.

Les principales unités urbaines concernées par un risque d'inondation ont ainsi été identifiées en TRI sur chaque district.

Pour les cours d'eaux frontaliers ou transfrontaliers, les enjeux de coordination internationale ont été un facteur d'identification ou d'extension de TRI dans certains cas.

Par ailleurs, le respect d'une logique de cours d'eau (le TRI est défini sur un cours d'eau correspondant à une situation de risque donnée, et pas en fonction de limites administratives type

---

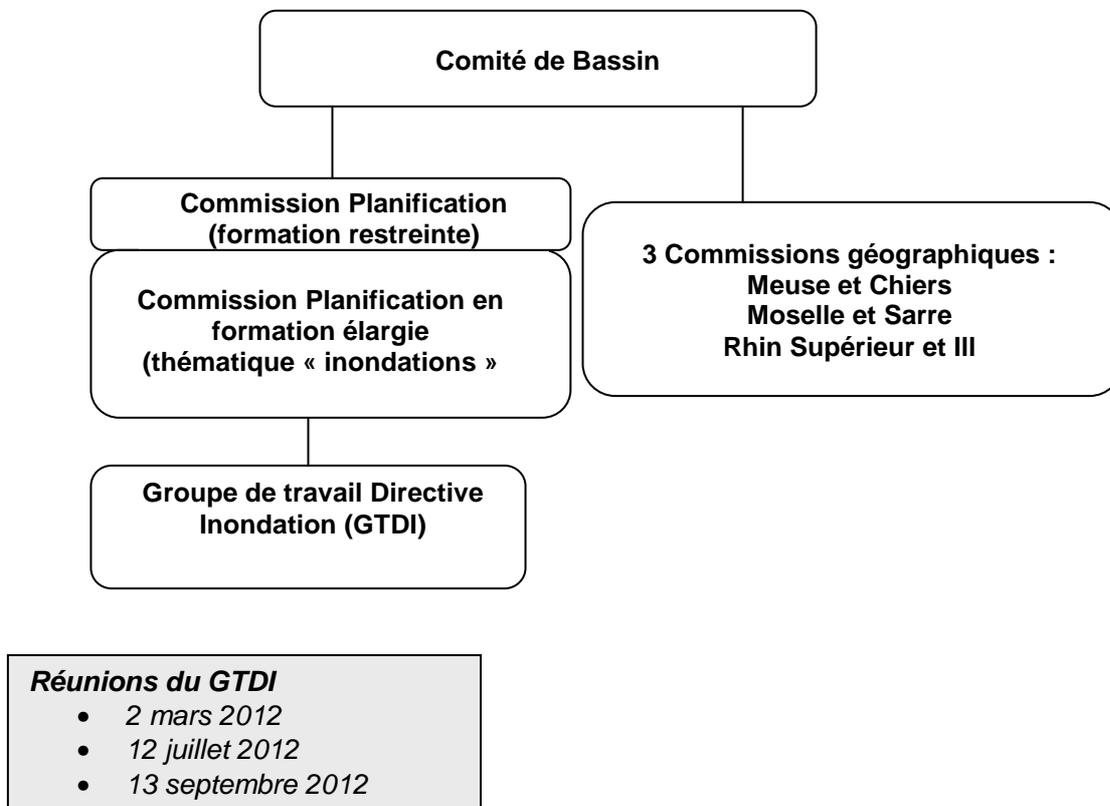
<sup>1</sup> La notion d'unité urbaine, définie par l'INSEE, repose sur la continuité du bâti et le nombre d'habitants. On appelle unité urbaine une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2 000 habitants

regroupement de communes,...) a été retenu. A ce titre, l'ajout d'affluents ou de zones de confluence ne présentant pas de logique de risque cohérente avec le TRI principal n'ont pas été retenues.

En dernier lieu, des situations exceptionnelles ont été prises en compte au titre de l'intérêt local (crues très fréquentes bien qu'à enjeux moins importants, ...). C'est le cas du TRI « PONT-SAINT-VINCENT » sur le bassin versant du Madon et du TRI « NEUFCHATEAU » sur le bassin versant de la Meuse amont.

### 3 Association des parties prenantes

Sur le bassin Rhin-Meuse, un groupe de travail « directive inondation » (GTDI), représentatif des parties prenantes sur le bassin, a été constitué pour participer à la mise en œuvre de la directive. Ce groupe s'inscrit dans le cadre des instances de bassin déjà existantes, à savoir le comité de bassin et la Commission Planification, élargies aux différentes catégories d'acteurs concernés par la problématique inondation.



Le 17 février 2012, le Préfet Coordonnateur de bassin a proposé à ce groupe une pré-liste de TRI potentiels basée sur la déclinaison au niveau du bassin des critères proposés au niveau national (nombre d'habitants et nombre d'emplois en zone potentiellement inondable). Chacun de ces TRI potentiels étaient constitués d'une liste de communes.

Le 2 mars 2012, le GTDI a proposé de modifier le projet initial, ce qui a abouti à une deuxième proposition de liste de Territoires à Risque Important d'Inondation (TRI) sur le Bassin Rhin-Meuse.

C'est sur la base de cette nouvelle proposition de liste de TRI – version GTDI du 2 mars 2012 - que **les communes et intercommunalités concernées ont été consultées par courrier par l'intermédiaire des Préfets de département (fin juin / début juillet 2012)**. Cette consultation s'est concrétisée par la conduite de réunions d'information autour de la Directive Inondation au sein des territoires concernés.

**Réunions d'information au sein des territoires pré-identifiés**

- TRI agglomération strasbourgeoise : 27 juin 2012 à Strasbourg
- TRI agglomération mulhousienne : 27 juin 2012 à Strasbourg
- TRI Sedan Givet : 27 juin 2012 à Charleville-Mézières
- TRI Verdun : 3 juillet 2012 à Verdun
- TRI Metz Thionville Pont-à-Mousson : 11 juillet 2012 à Metz et 17 juillet 2012 à Nancy
- TRI Nancy Damelevières : 17 juillet 2012 à Nancy
- TRI Saint-Dié Baccarat : 17 juillet 2012 à Nancy
- TRI Epinal : 9 juillet 2012 à Epinal
- TRI Sarreguemines : 9 juillet 2012 à Sarreguemines

Les résultats de cette consultation ont ensuite été portés à la connaissance du GTDI du 12 juillet qui a émis un avis sur différentes demandes.

En parallèle de cette consultation des collectivités, les Préfets de région et de département ont également proposé des modifications au projet.

Après examen de l'ensemble de ces éléments, le Préfet Coordonnateur de Bassin a proposé le 20 juillet 2012, une nouvelle liste de TRI soumise à la **consultation écrite de l'ensemble des collectivités du bassin Rhin-Meuse par l'intermédiaire des Préfets de département (fin août / début septembre 2012)**. Cette consultation s'est accompagnée par des interventions dans les trois commissions géographiques du bassin : Moselle-Sarre, Meuse-Chiers et Rhin et affluents.

**Réunions des commissions géographiques**

- Moselle Sarre : 6 septembre 2012
- Meuse Chiers : 11 septembre 2012
- Rhin Supérieur : 19 septembre 2012

Les résultats de cette seconde consultation ont été portés à la connaissance du GTDI du 13 septembre 2012 qui a débattu des nouvelles demandes des collectivités, puis devant la Commission Planification, en formation élargie à la thématique « inondations », du 24 septembre 2012. Ces travaux ont abouti à l'avis favorable du comité de bassin du 12 octobre 2012 sur le projet de liste de TRI – version du 20 juillet soumis à la consultation de l'ensemble des collectivités du bassin Rhin-Meuse - et demandant au préfet coordonnateur de bassin de bien vouloir examiner attentivement les modifications de périmètres des TRI souhaitées par les parties prenantes ainsi que de prendre en compte, dans toute la mesure du possible, les demandes de désignation de nouveaux TRI.

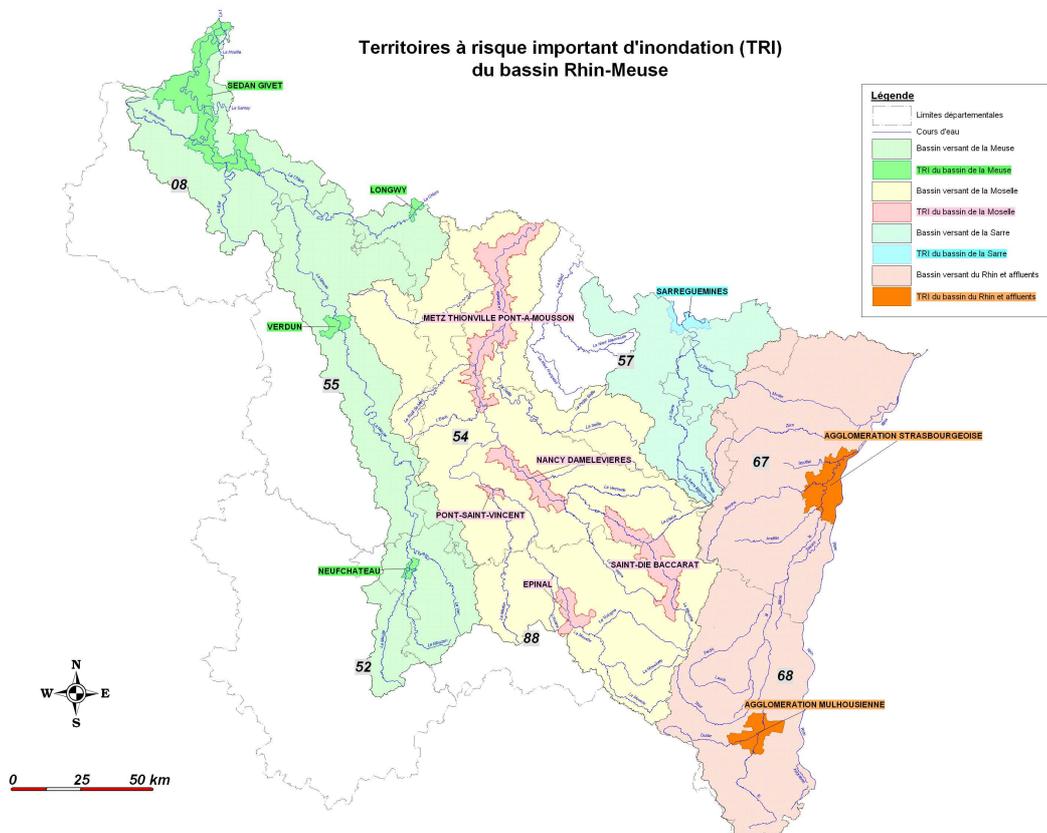
En parallèle de la consultation du comité de bassin, les Préfets de région et de département ont également été consultés le 10 octobre 2012 dans le cadre de la Commission Administrative de Bassin.

Après examen des retours de la Commission Administrative de Bassin, le Préfet Coordonnateur de Bassin a, in fine, arrêté la liste des Territoires à Risque Important d'Inondation sur le bassin Rhin-Meuse le 18 décembre 2012.

#### 4 Les Territoires à Risques Importants d’Inondation sur le Bassin Rhin-Meuse

Pour ce premier cycle de mise en œuvre de la Directive Inondation (2010-2015), 12 TRI sont identifiés sur le bassin Rhin-Meuse :

- 8 sur la partie française du **district hydrographique du Rhin**
  - TRI « **AGGLOMERATION STRASBOURGEOISE** » identifié pour le risque d’inondation par débordement de l’Ill, de la Bruche et du Rhin
  - TRI « **AGGLOMERATION MULHOUSIENNE** » identifié pour le risque d’inondation par débordement de l’Ill et de la Doller
  - TRI « **METZ THIONVILLE PONT-A-MOUSSON** » identifié pour le risque d’inondation par débordement de la Moselle
  - TRI « **NANCY DAMELEVIERES** » identifié pour le risque d’inondation par débordement de la Meurthe
  - TRI « **EPINAL** » identifié pour le risque d’inondation par débordement de la Moselle
  - TRI « **SAINT-DIE BACCARAT** » identifié pour le risque d’inondation par débordement de la Meurthe
  - TRI « **SARREGUEMINES** » identifié pour le risque d’inondation par débordement de la Sarre et de la Blies sur les tronçons frontaliers avec l’Allemagne
  - TRI « **PONT-SAINT-VINCENT** » identifié pour le risque d’inondation par débordement du Madon
- et 4 sur la partie française du **district hydrographique de la Meuse**
  - TRI « **SEDAN GIVET** » identifié pour le risque d’inondation par débordement de la Meuse
  - TRI « **VERDUN** » identifié pour le risque d’inondation par débordement de la Meuse
  - TRI « **LONGWY** » identifié pour le risque d’inondation par débordement de la Chiers
  - TRI « **NEUFCHATEAU** » identifié pour le risque d’inondation par débordement de la Meuse



Des fiches descriptives de chaque TRI sont présentées en annexe.

## **ANNEXE**

### Fiches descriptives des TRI du Bassin Rhin-Meuse

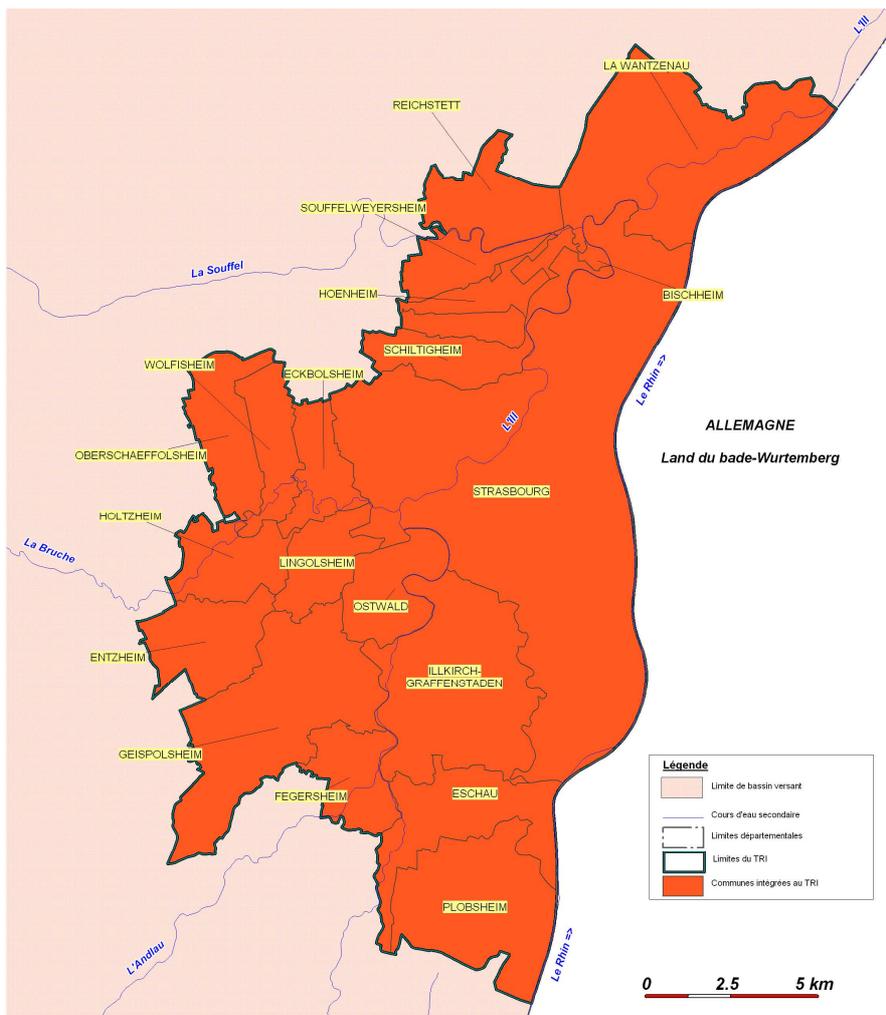
NB : La description des événements historiques présente dans les fiches est issue des Evaluations Préliminaires des Risques d'Inondation 2011 – BASSINS MEUSE et RHIN

**DISTRICT RHIN**

**TRI « AGGLOMERATION STRASBOURGEOISE »**

1- Le TRI « AGGLOMERATION STRASBOURGEOISE » est constitué de 19 communes de l'agglomération situées dans le département du Bas-Rhin (67) en région Alsace.

Ce TRI est identifié pour le risque d'inondation par débordement de l'III, de la Bruche et du Rhin.



| Code INSEE | Nom de la commune      | Code INSEE | Nom de la commune  |
|------------|------------------------|------------|--------------------|
| 67043      | BISCHEIM               | 67350      | OBERSCHAEFFOLSHEIM |
| 67118      | ECKBOLSHEIM            | 67365      | OSTWALD            |
| 67124      | ENTZHEIM               | 67378      | PL OBSHEIM         |
| 67131      | ESCHAU                 | 67389      | REICHSTETT         |
| 67137      | FEGERSHEIM             | 67447      | SCHILTIGHEIM       |
| 67152      | GEISPOLSHEIM           | 67471      | SOUFFELWEYERSHEIM  |
| 67204      | HOENHEIM               | 67482      | STRASBOURG         |
| 67212      | HOLTZHEIM              | 67519      | LA WANTZENAU       |
| 67218      | ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN | 67551      | WOLFISHEIM         |
| 67267      | LINGOLSHEIM            |            |                    |

2- Les résultats des principaux indicateurs d'enjeux calculés pour l'EPRI sont :

« Population permanente dans l'EAIPce<sup>2</sup> » = 308 328 habitants

« Nombre d'emplois dans l'EAIPce » = 167 927

3- Les dernières crues les plus fortes et les plus dévastatrices sur l'agglomération strasbourgeoise se sont produites en décembre 1919, décembre 1947, janvier 1955 et février 1990.

Du 24 au 28 décembre 1919, tous les affluents de l'Ill et l'Ill elle-même sont en crue sévère. Le bilan des inondations de décembre 1919 est catastrophique.

Les hautes-eaux constatées à Strasbourg à partir du 24 décembre sont presque exclusivement le fait de la Bruche. A Strasbourg seul, on évalue les dégâts à plusieurs millions de francs selon le journal « l'Alsace ».

Malgré le déversement de l'Ill dans le Rhin par les canaux appropriés, un très grand nombre de caves furent envahies par les eaux à Strasbourg tant par le sol même, que par les canalisations des égouts.

Fort enneigement, redoux et pluies exceptionnelles sur le massif vosgien sont à l'origine de la crue majeure de décembre 1947 qui a touché tout le bassin Rhin-Meuse.

Dans le Bas-Rhin, la vallée de la Bruche est particulièrement touchée, les dégâts atteignent les 40 millions de francs (valeur 1948-50).

Les origines de la crue de janvier 1955 sont classiques : de fortes pluies associées à un redoux généralisé.

C'est sur le dispositif de protection de l'agglomération strasbourgeoise contre les crues de l'Ill, à hauteur du canal de décharge vers le Rhin entre Erstein et Plobsheim, que se sont concentrées les principales difficultés de gestion durant cette crue de janvier 1955.

La situation a mis en évidence le sous dimensionnement de ce canal de décharge qui a transité, à l'occasion de cette crue, les débits les plus importants depuis sa mise en service (fin XIXème).

A noter que suite à cette crue, la capacité d'évacuation du canal de décharge des crues de l'Ill a été portée de 600 m<sup>3</sup>/s aux alentours de 1000 m<sup>3</sup>/s.

Les crues de février 1990 font suite à d'intenses précipitations exceptionnelles de part leur intensité et durée. Les impacts de cette crue sont considérables.

A Strasbourg et dans son agglomération, plusieurs communes et quartiers sont partiellement inondés en raison de la crue de la Bruche dont Holtzheim (rupture de digue en rive droite) et des quartiers de la Montagne Verte et du Wacken.

4- Globalement, le Rhin franco-allemand ayant fait l'objet d'aménagements successifs entrepris dès le milieu du XIXème siècle, le risque de dommage lié à une inondation le long du Rhin en territoire français est à concevoir principalement au regard d'éventuelles ruptures et/ou submersions de digues.

Une vulnérabilité particulière existe toutefois sur des secteurs très limités avec notamment le quartier du « Jardin des 2 Rives » à Strasbourg, porteur d'enjeux importants, qui ne bénéficie pas de la protection offerte par le système d'endiguement connexe aux aménagements hydroélectriques.

C'est pourquoi l'inondation par débordement du Rhin est, tout comme l'inondation par débordement de l'Ill et de la Bruche, retenu comme facteur de risque sur le TRI « AGGLOMERATION STRASBOURGEOISE ».

---

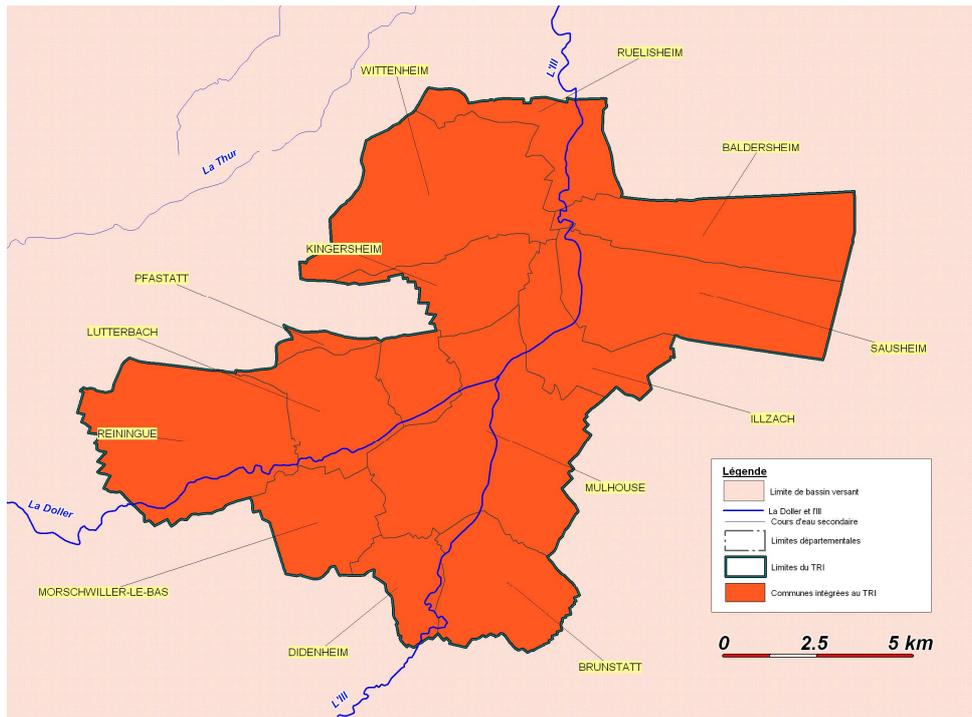
<sup>2</sup> EAIPce = enveloppe approchée des inondations potentielles par débordement de cours d'eau

**DISTRICT RHIN**

**TRI « AGGLOMERATION MULHOUSIENNE »**

1- Le TRI « AGGLOMERATION MULHOUSIENNE » est constitué de 13 communes de l'agglomération situées dans le département du Haut-Rhin (68) en région Alsace.

Ce TRI est identifié pour le risque d'inondation par débordement de l'Ille et de la Doller.



| Code INSEE | Nom de la commune   |
|------------|---------------------|
| 68015      | BALDERSHEIM         |
| 68056      | BRUNSTATT           |
| 68070      | DIDENHEIM           |
| 68154      | ILLZACH             |
| 68166      | KINGERSHEIM         |
| 68195      | LUTTERBACH          |
| 68218      | MORSCHWILLER-LE-BAS |
| 68224      | MULHOUSE            |
| 68256      | PFASTATT            |
| 68267      | REININGUE           |
| 68289      | RUELSHEIM           |
| 68300      | SAUSHEIM            |
| 68376      | WITTENHEIM          |

2- Les résultats des principaux indicateurs d'enjeux calculés pour l'EPRI sont :  
 « Population permanente dans l'EAIPce » = 129 893 habitants  
 « Nombre d'emplois dans l'EAIPce » = 71 106

3- Les dernières crues les plus fortes et les plus dévastatrices sur l'agglomération mulhousienne se sont produites en décembre 1919 / janvier 1920, décembre 1947, avril et mai 1983 et février 1990.

Du 24 au 28 décembre 1919, tous les affluents de l'Ill et l'Ill elle-même sont en crue sévère. Le bilan des inondations de décembre 1919 est catastrophique. Les dommages restent toutefois difficiles à estimer.

Fort enneigement, redoux et pluies exceptionnelles sur le massif vosgien sont à l'origine de la crue majeure de décembre 1947 qui a touché tout le bassin Rhin-Meuse.

Dans le département du Haut-Rhin, les conséquences matérielles sont considérables et évaluées à environ 1 milliard de francs (valeur 1948-50).

Du 7 au 9 avril 1983, les têtes de bassin de la quasi-totalité des cours d'eau sous-vosgiens haut-rhinois (Doller, Thur, Lauch, Fecht et Weiss) qui reçoivent un cumul de précipitations largement supérieur à 150 mm en 3 jours. L'inondation est à l'origine de quatre décès.

Les pertes matérielles sont considérables, en particulier dans les vallées de la Doller et de la Thur.

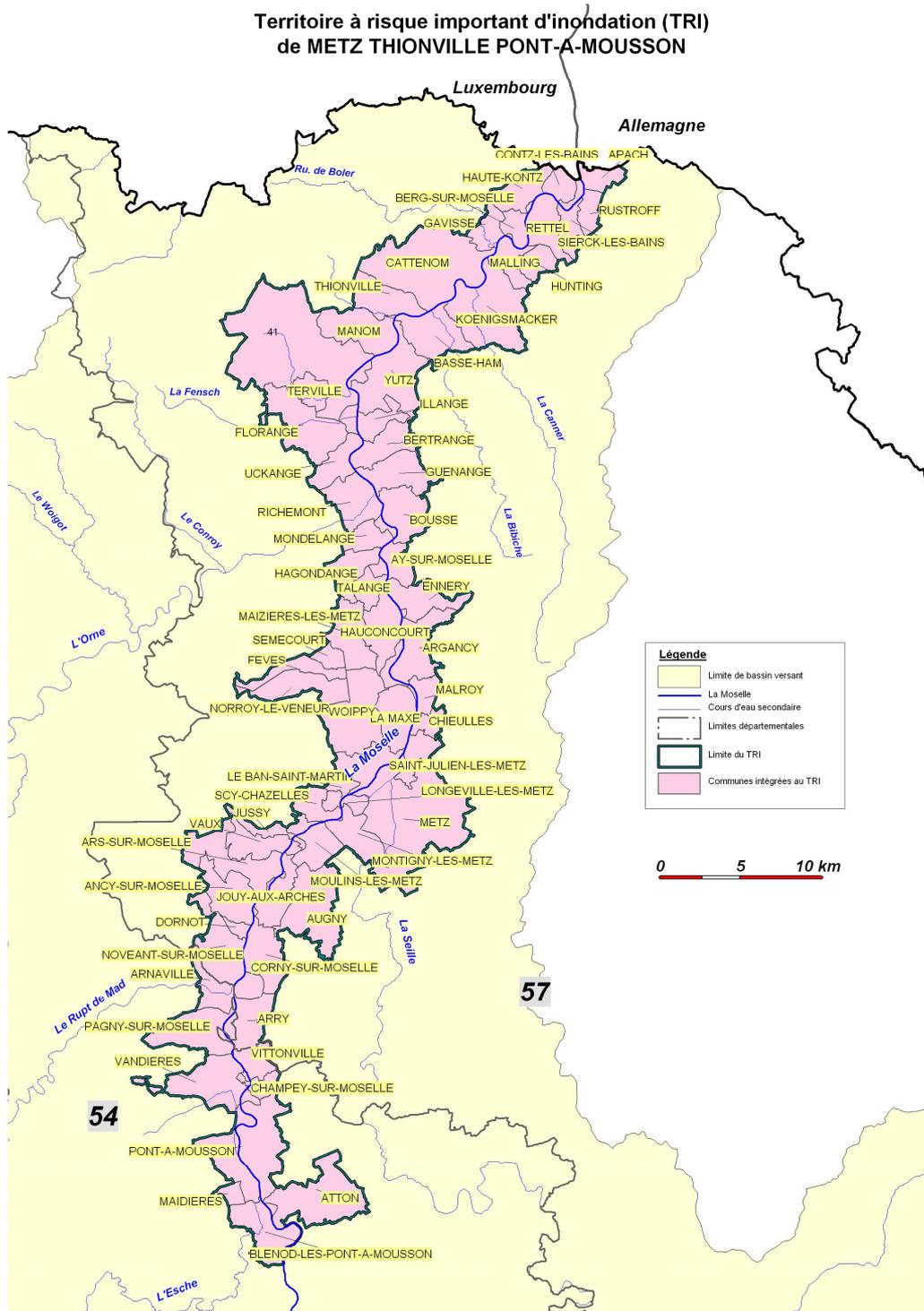
Les crues de février 1990 font suite à d'intenses précipitations exceptionnelles de part leur intensité et durée. Les impacts de cette crue sont considérables.

**DISTRICT RHIN**

**TRI « METZ THIONVILLE PONT-A-MOUSSON »**

1- Le TRI « METZ THIONVILLE PONT-A-MOUSSON » est constitué de 65 communes des départements de Meurthe-et-Moselle (54) et Moselle (57) en région Lorraine. Il couvre trois agglomérations importantes du bassin de la Moselle aval : Metz, Thionville et Pont-à-Mousson.

Ce TRI est identifié pour le risque d'inondation par débordement de la Moselle.



| Code INSEE | Nom de la commune         | Code INSEE | Nom de la commune     |
|------------|---------------------------|------------|-----------------------|
| 54022      | ARNAVILLE                 | 57341      | HUNTING               |
| 54027      | ATTON                     | 57343      | ILLANGE               |
| 54079      | BLENOD-LES-PONT-A-MOUSSON | 57350      | JOUY-AUX-ARCHES       |
| 54114      | CHAMPEY-SUR-MOSELLE       | 57352      | JUSSY                 |
| 54332      | MAIDIERES                 | 57370      | KOENIGSMACKER         |
| 54415      | PAGNY-SUR-MOSELLE         | 57371      | HAUTE-KONTZ           |
| 54431      | PONT-A-MOUSSON            | 57412      | LONGEVILLE-LES-METZ   |
| 54546      | VANDIERES                 | 57433      | MAIZIERES-LES-METZ    |
| 54589      | VITTONVILLE               | 57437      | MALLING               |
| 57021      | ANCY-SUR-MOSELLE          | 57438      | MALROY                |
| 57026      | APACH                     | 57441      | MANOM                 |
| 57028      | ARGANCY                   | 57452      | LA MAXE               |
| 57030      | ARRY                      | 57463      | METZ                  |
| 57032      | ARS-SUR-MOSELLE           | 57474      | MONDELANGE            |
| 57039      | AUGNY                     | 57480      | MONTIGNY-LES-METZ     |
| 57043      | AY-SUR-MOSELLE            | 57487      | MOULINS-LES-METZ      |
| 57049      | LE BAN-SAINT-MARTIN       | 57511      | NORROY-LE-VENEUR      |
| 57062      | BERG-SUR-MOSELLE          | 57515      | NOVEANT-SUR-MOSELLE   |
| 57067      | BERTRANGE                 | 57576      | RETEL                 |
| 57102      | BOUSSE                    | 57582      | RICHEMONT             |
| 57124      | CATTENOM                  | 57604      | RUSTROFF              |
| 57142      | CHIEULLES                 | 57616      | SAINT-JULIEN-LES-METZ |
| 57152      | CONTZ-LES-BAINS           | 57642      | SCY-CHAZELLES         |
| 57153      | CORNY-SUR-MOSELLE         | 57645      | SEMECOURT             |
| 57184      | DORNOT                    | 57650      | SIERCK-LES-BAINS      |
| 57193      | ENNERY                    | 57663      | TALANGE               |
| 57211      | FEVES                     | 57666      | TERVILLE              |
| 57221      | FLORANGE                  | 57672      | THIONVILLE            |
| 57245      | GAVISSE                   | 57683      | UCKANGE               |
| 57269      | GUENANGE                  | 57701      | VAUX                  |
| 57283      | HAGONDANGE                | 57751      | WOIPPY                |
| 57287      | BASSE-HAM                 | 57757      | YUTZ                  |
| 57303      | HAUCONCOURT               |            |                       |

2- Les résultats des principaux indicateurs d'enjeux calculés pour l'EPRI sont :

« Population permanente dans l'EAIPce » = 200 316 habitants

« Nombre d'emplois dans l'EAIPce » = 108 392

3- Les dernières crues les plus fortes et les plus dévastatrices de la Moselle aval se sont produites en décembre 1947 ainsi qu'en avril et mai 1983.

La crue de décembre 1947, rapide, s'est propagée d'amont en aval en une semaine, à partir du 26 décembre. Elle a une période de retour au moins centennale sur certains secteurs, notamment Hauconcourt en Moselle. Les dégâts et pertes liés à cette crue sont exceptionnels.

Le total des pluies d'avril 1983 est à peu près le triple de la normale. Le résultat en est une crue très forte dans les Vosges, bien alimentée par les bassins lorrains. La période de retour à Hauconcourt est estimée à 40 ans. Le secteur de Pont-à-Mousson est touché, notamment les entreprises situées le long de la Moselle. Tout comme en avril 1983, le total des pluies de mai 1983 est à peu près le triple de la normale. La période de retour de cette crue est de l'ordre de la trentennale. La Moselle

sort de son lit et envahit plusieurs quartiers à Metz, notamment au hameau Bas-Chênes à Saint-Julien-lès-Metz où une soixantaine de personnes est évacuée par les sapeurs-pompiers.

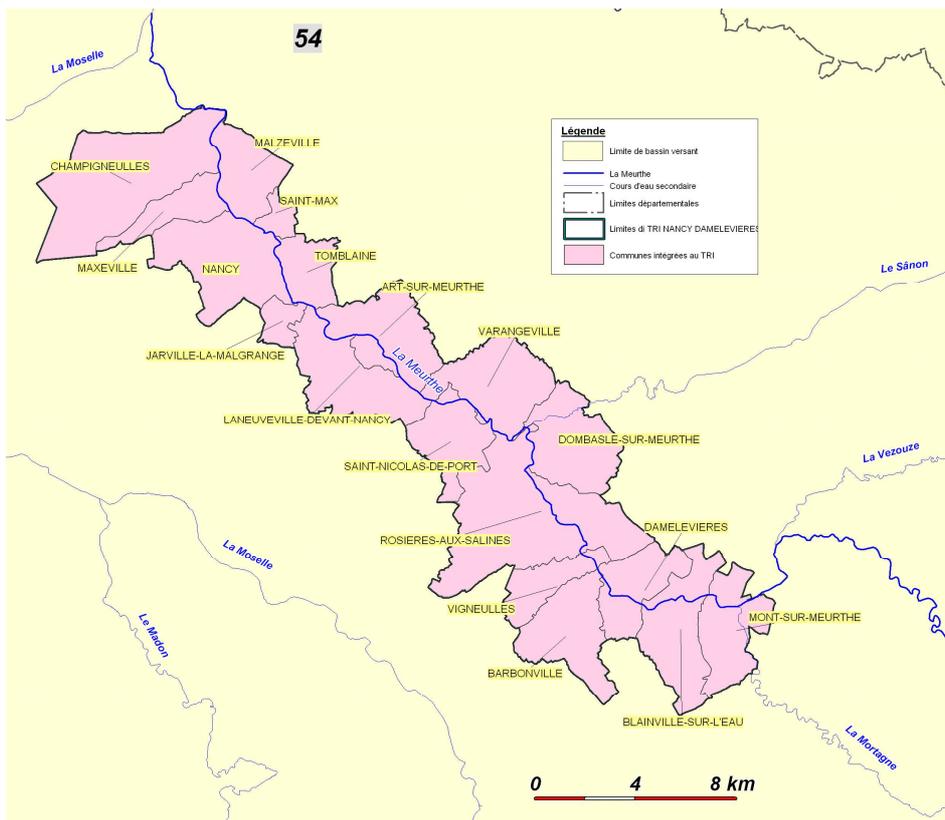
4- Le TRI « METZ THIONVILLE PONT-A-MOUSSON » a été étendu jusqu'à la frontière luxembourgo-allemande pour répondre à des enjeux de coordination internationale sur la Moselle, cours d'eau transfrontalier, identifié Territoire à Risque Important d'Inondation au Luxembourg et en Allemagne

**DISTRICT RHIN**

**TRI « NANCY DAMELEVIÈRES »**

1- Le TRI « NANCY DAMELEVIÈRES » est constitué de 18 communes du département de Meurthe-et-Moselle (54) en région Lorraine.

Ce TRI est identifié pour le risque d'inondation par débordement de la Meurthe.



| Code INSEE | Nom de la commune         | Code INSEE | Nom de la commune     |
|------------|---------------------------|------------|-----------------------|
| 54025      | ART-SUR-MEURTHE           | 54357      | MAXEVILLE             |
| 54045      | BARBONVILLE               | 54383      | MONT-SUR-MEURTHE      |
| 54076      | BLAINVILLE-SUR-L'EAU      | 54395      | NANCY                 |
| 54115      | CHAMPIGNEULLES            | 54462      | ROSIERES-AUX-SALINES  |
| 54152      | DAMELEVIÈRES              | 54482      | SAINT-MAX             |
| 54159      | DOMBASLE-SUR-MEURTHE      | 54483      | SAINT-NICOLAS-DE-PORT |
| 54274      | JARVILLE-LA-MALGRANGE     | 54526      | TOMBLAINE             |
| 54300      | LANEUVEVILLE-DEVANT-NANCY | 54549      | VARANGEVILLE          |
| 54339      | MALZEVILLE                | 54565      | VIGNEULLES            |

2- Les résultats des principaux indicateurs d'enjeux calculés pour l'EPRI sont :  
 « Population permanente dans l'EAIPce » = 68 240 habitants  
 « Nombre d'emplois dans l'EAIPce » = 47 616

3- Les dernières crues les plus fortes et les plus dévastatrices de la Meurthe aval se sont produites en décembre 1947, avril et mai 1983 et surtout plus récemment octobre 2006.

La crue de décembre 1947, rapide, s'est propagée d'amont en aval en une semaine, à partir du 26 décembre. C'est la crue de référence sur la Meurthe, où elle est légèrement supérieure à la crue centennale. Les dégâts et pertes liés à cette crue sont exceptionnels. A Nancy, on dénombre 18 000 personnes sinistrées et 12 000 immeubles endommagés. La ligne de chemin de fer Saint-Dié – Nancy est coupée, ainsi que le gaz et les lignes téléphoniques. Les pertes sont estimées à un milliard de francs.

Le total des pluies d'avril 1983 est à peu près le triple de la normale. Le résultat en est une crue très forte dans les Vosges, bien alimentée par les bassins lorrains. A Nancy, les eaux s'élèvent en certains endroits à plus de trois mètres au-dessus du niveau moyen de la rivière. La Meurthe envahit tous les bas quartiers du centre-ville, stoppant tout trafic et isolant la ville des communes avoisinantes. Plus de cent personnes sont évacuées. Les dégâts sont considérables. A Nancy, tous les bas quartiers sont inondés, des personnes sont évacuées et le trafic est très perturbé. La circulation des trains entre Nancy et Metz est coupée.

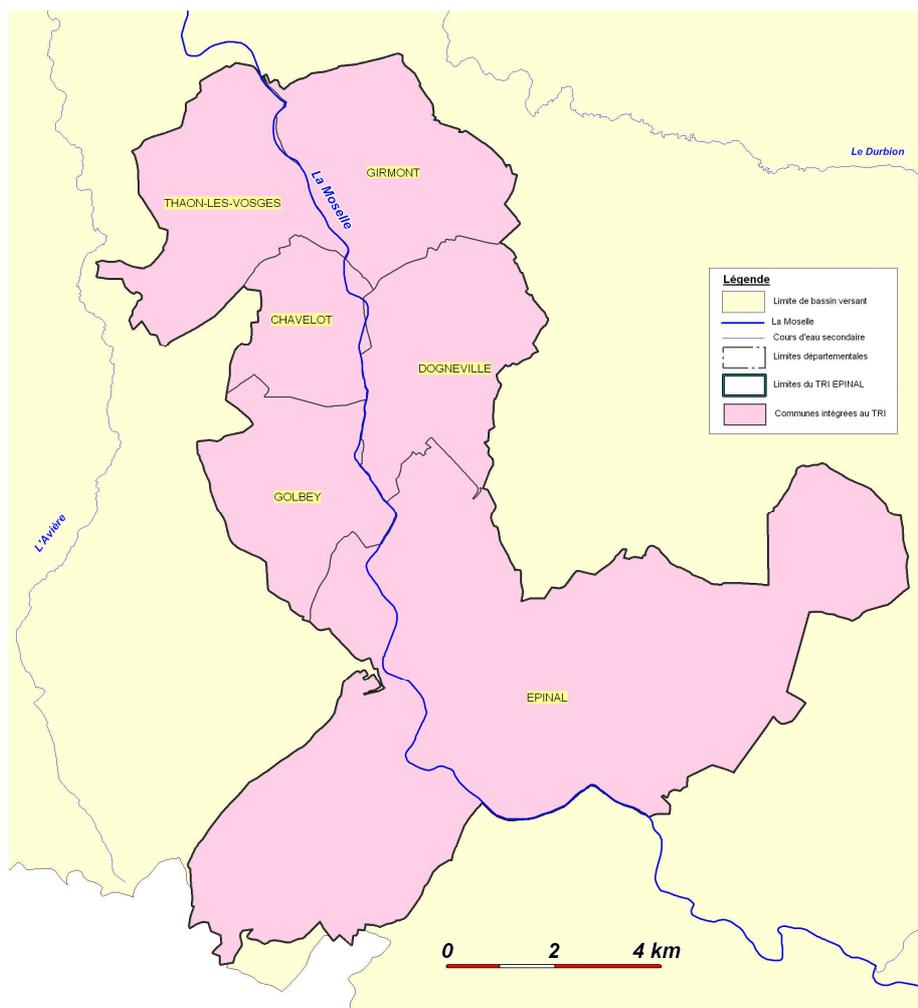
Les inondations de début octobre 2006 en Lorraine sont la conséquence d'importantes précipitations survenues du 3 au 6 octobre. Au cours de cet épisode, la Meurthe amont et ses affluents, Vezouze et Mortagne, ont particulièrement réagi. Les pointes de crue ont un temps de retour supérieur à 20 ans sur ces cours d'eau. Les dommages les plus graves sont survenus principalement sur la Meurthe et ses affluents ainsi que sur le Madon. La ligne Nancy-Epinal est coupée, des milliers d'abonnés EDF sont privés d'électricité. Deux-cent cinquante employés de huit entreprises se retrouvent au chômage technique.

**DISTRICT RHIN**

**TRI « EPINAL »**

1- Le TRI « EPINAL » est constitué de 6 communes du département des Vosges (88) en région Lorraine.

Ce TRI est identifié pour le risque d'inondation par débordement de la Moselle.



| Code INSEE | Nom de la commune |
|------------|-------------------|
| 88099      | CHAVELOT          |
| 88136      | DOGNEVILLE        |
| 88160      | EPINAL            |
| 88204      | GIRMONT           |
| 88209      | GOLBEY            |
| 88465      | THAON-LES-VOSGES  |

2- Les résultats des principaux indicateurs d'enjeux calculés pour l'EPRI sont :  
 « Population permanente dans l'EAIPce » = 18 217 habitants  
 « Nombre d'emplois dans l'EAIPce » = 9 392

3- La dernière crue la plus forte et la plus dévastatrice de la Moselle amont s'est produite en décembre 1947. On note également des événements remarquables en avril et mai 1983, février 1990 et décembre 2001.

La crue de décembre 1947, rapide, s'est propagée d'amont en aval en une semaine, à partir du 26 décembre. Elle a une période de retour au moins centennale sur certains secteurs, notamment à Epinal dans les Vosges. Les dégâts et pertes liés à cette crue sont exceptionnels. A Epinal, seuls deux ponts ont résisté et les dégâts se chiffrent par centaines de millions de francs. Au total dans le département, vingt-et-un ponts importants sont détruits. Sur les versants, glissements de terrains et avalanches renforcent encore la dimension catastrophique de la situation.

Le total des pluies d'avril 1983 est à peu près le triple de la normale. Le résultat en est une crue très forte dans les Vosges, bien alimentée par les bassins lorrains. La période de retour à Epinal est estimée à 30 ans. Tout comme en avril 1983, le total des pluies de mai 1983 est à peu près le triple de la normale. La période de retour de cette crue est de l'ordre de la trentennale sur le bassin de la Moselle. En terme de dégâts, les eaux de ruissellement provoquent des ruptures de digues et des affaissements de chaussées dans les Vosges. Plusieurs fermes sont évacuées.

Le mois de février 1990 est un mois exceptionnel par sa pluviométrie (plus de deux fois la normale), un record de douceur et son excellente insolation, mais également des tempêtes de vent. Dans les Vosges, la situation est associée à des éboulements et glissements de terrains au col de Bussang. La RN66 est emportée en plusieurs endroits par des glissements de terrain. Dans le secteur de Rupt-sur-Moselle/Remiremont, vingt-sept entreprises mettent au chômage technique près de trois mille salariés.

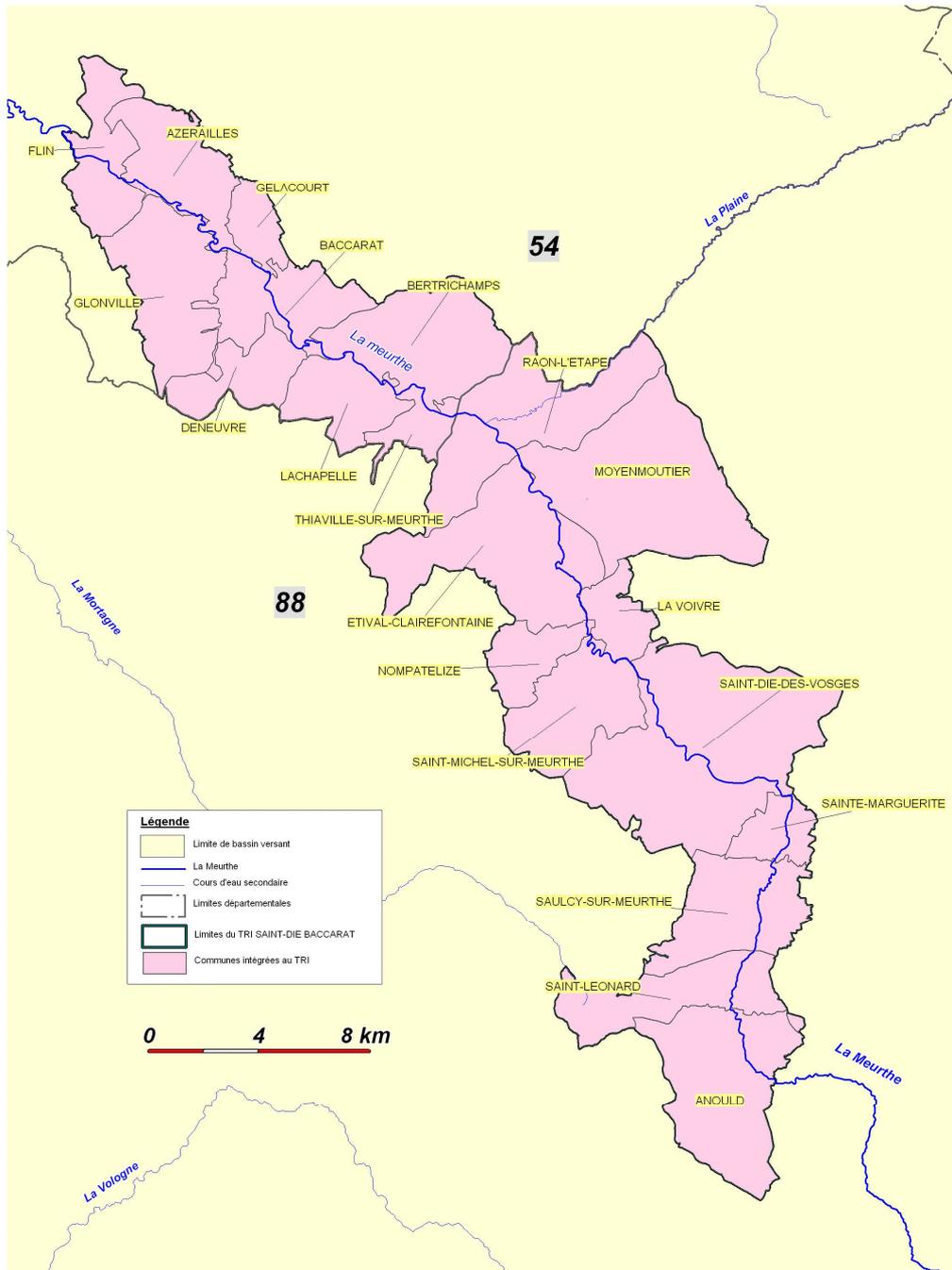
La crue de décembre 2001 est une crue de redoux, de type crue d'hiver avec dégel soudain. Les temps de réaction et de propagation sont particulièrement rapides et génèrent des crues considérables sur le bassin de la Moselle. De manière générale, cette crue est légèrement inférieure à celle d'avril 1983. Il s'agit d'une crue de période de retour supérieure à 10 ans sur la Moselle amont. Dans les Vosges, on dénombre plus de 600 interventions de pompiers, une centaine de routes coupées et de nombreuses caves et rez-de-chaussée inondés.

**DISTRICT RHIN**

**TRI « SAINT-DIE BACCARAT »**

1- Le TRI « SAINT-DIE BACCARAT » est constitué de 20 communes des départements de Meurthe-et-Moselle (54) et des Vosges (88) en région Lorraine.

Ce TRI est identifié pour le risque d'inondation par débordement de la Meurthe.



| Code INSEE | Nom de la commune     | Code INSEE | Nom de la commune        |
|------------|-----------------------|------------|--------------------------|
| 54038      | AZERAILLES            | 88165      | ETIVAL-CLAIREFONTAINE    |
| 54039      | BACCARAT              | 88319      | MOYENMOUTIER             |
| 54065      | BERTRICHAMPS          | 88328      | NOMPATELIZE              |
| 54154      | DENEUVRE              | 88372      | RAON-L'ETAPE             |
| 54199      | FLIN                  | 88413      | SAINT-DIE-DES-VOSGES     |
| 54217      | GELACOURT             | 88423      | SAINT-LEONARD            |
| 54229      | GLONVILLE             | 88424      | SAINTE-MARGUERITE        |
| 54287      | LACHAPELLE            | 88428      | SAINT-MICHEL-SUR-MEURTHE |
| 54519      | THIAVILLE-SUR-MEURTHE | 88445      | SAULCY-SUR-MEURTHE       |
| 88009      | ANOULD                | 88519      | LA VOIVRE                |

2- Les résultats des principaux indicateurs d'enjeux calculés pour l'EPRI sont :

« Population permanente dans l'EAIPce » = 25 737 habitants

« Nombre d'emplois dans l'EAIPce » = 16 360

3- Les dernières crues les plus fortes et les plus dévastatrices de la Meurthe amont se sont produites en décembre 1947, avril et mai 1983, février 1990 et surtout plus récemment octobre 2006.

La crue de décembre 1947, rapide, s'est propagée d'amont en aval en une semaine, à partir du 26 décembre. C'est la crue de référence sur la Meurthe, où elle est légèrement supérieure à la crue centennale. Les dégâts et pertes liés à cette crue sont exceptionnels. La ligne de chemin de fer Saint-Dié – Nancy est coupée, ainsi que le gaz et les lignes téléphoniques. Les pertes sont estimées à un milliard de francs.

Le total des pluies d'avril 1983 est à peu près le triple de la normale. Le résultat en est une crue très forte dans les Vosges, bien alimentée par les bassins lorrains. Tout comme en avril 1983, le total des pluies de mai 1983 est à peu près le triple de la normale. En terme de dégâts, les eaux de ruissellement provoquent des ruptures de digues et des affaissements de chaussées dans les Vosges. Plusieurs fermes sont évacuées.

La crue de février 1990 survient après un mois de janvier 1990 plutôt sec. Le mois de février est un mois exceptionnel par sa pluviométrie (plus de deux fois la normale), un record de douceur et son excellente insolation, mais également des tempêtes de vent.

Dans le secteur de Saint-Dié, des caves sont inondées et des chemins ruraux submergés. Une coulée de boue emporte un camp forain à Vanifosse. Dans le bassin de la haute-Meurthe, la crue est comparable à celle d'avril 1983. De gros dégâts matériels causés par l'inondation sont constatés dans toute la vallée. Les établissements Eurocable sont complètement envahis par un fort courant causé par l'éboulement d'une digue, les cent-vingt salariés sont au chômage technique. Cinq cent pompiers ont été mobilisés sur près de trois milles interventions. Douze milles clients d'EDF sont privés d'électricité. Plusieurs routes secondaires sont coupées.

Les inondations de début octobre 2006 en Lorraine sont la conséquence d'importantes précipitations survenues du 3 au 6 octobre. Au cours de cet épisode, la Meurthe amont et ses affluents, Vezouze et Mortagne, ont particulièrement réagi. Les pointes de crue ont un temps de retour supérieur à 20 ans sur ces cours d'eau. Les dommages les plus graves sont survenus principalement sur la Meurthe et ses affluents ainsi que sur le Madon. En 36h, les sapeurs-pompiers vosgiens procèdent à plus de deux mille interventions. La ligne Nancy-Epinal est coupée, des milliers d'abonnés EDF sont privés d'électricité. Deux-cent cinquante employés de huit entreprises se retrouvent au chômage technique.

**DISTRICT RHIN**

**TRI « SARREGUEMINES »**

1- Le TRI « SARREGUEMINES » est constitué de 6 communes du département de Moselle (57) en région Lorraine.

Ce TRI est identifié pour le risque d'inondation par débordement de la Sarre et de la Blies sur les tronçons frontaliers avec l'Allemagne.



| Code INSEE | Nom de la commune |
|------------|-------------------|
| 57091      | BLIESBRUCK        |
| 57092      | BLIES-EBERSING    |
| 57093      | BLIES-GUERSVILLER |
| 57234      | FRAUENBERG        |
| 57260      | GROSBLIEDERSTROFF |
| 57631      | SARREGUEMINES     |

2- Les résultats des principaux indicateurs d'enjeux calculés pour l'EPRI sont :

« Population permanente dans l'EAIPce » = 12 263 habitants

« Nombre d'emplois dans l'EAIPce » = 5 699

3- Les dernières crues les plus fortes et les plus dévastatrices de la Sarre se sont produites en décembre 1947, 1970, février 1997 et plus récemment dans une moindre mesure octobre 2006.

La crue de décembre 1947, rapide, s'est propagée d'amont en aval en une semaine, à partir du 26 décembre. Sur la Sarre, où sa période de retour est de 30 ans, deux personnes ont disparu. Une importante quantité de bétail a péri. A Sarreguemines, un quartier est entièrement sous les eaux, et trois cent personnes sont évacuées. La Blies a coupé la route de Stenbach.

La période de retour de la crue de février 1997 sur la Sarre est supérieure à 20 ans dès Sarralbe. Les crues de la Sarre et de la Blies provoquent d'importants dégâts dans les quartiers de la vieille ville de Sarreguemines. La circulation est coupée et des familles sont évacuées. Tout le long de la vallée de la Sarre, de Zetting à Wittring, une cinquantaine de maison est inondée.

Les inondations de début octobre 2006 en Lorraine sont la conséquence d'importantes précipitations survenues du 3 au 6 octobre. Tout le bassin de la Sarre a connu des montées importantes. C'est la partie amont qui a fortement réagi.

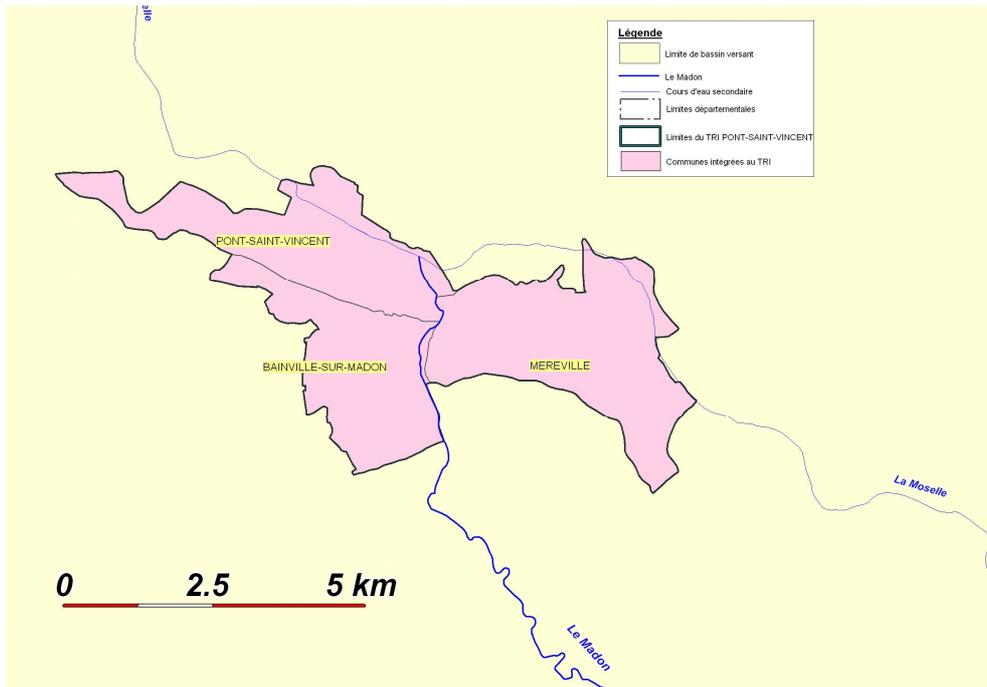
4- Le « TRI SARREGUEMINES » a principalement été identifié pour répondre à des enjeux de coordination internationale sur des cours d'eaux frontaliers - la Sarre et la Blies - identifiés Territoire à Risque Important d'Inondation en Allemagne.

**DISTRICT RHIN**

**TRI « PONT-SAINT-VINCENT »**

1- Le TRI « PONT-SAINT-VINCENT » est constitué de 3 communes du département de Meurthe-et-Moselle (54) en région Lorraine.

Ce TRI est identifié pour le risque d'inondation par débordement du Madon.



| Code INSEE | Nom de la commune   |
|------------|---------------------|
| 54043      | BAINVILLE-SUR-MADON |
| 54364      | MEREVILLE           |
| 54432      | PONT-SAINT-VINCENT  |

2- Les résultats des principaux indicateurs d'enjeux calculés pour l'EPRI sont :

« Population permanente dans l'EAIPce » = 776 habitants

« Nombre d'emplois dans l'EAIPce » = 335

3- Les dernières crues les plus fortes et les plus dévastatrices du Madon se sont produites en décembre 1947, avril et mai 1983 et surtout octobre 2006.

La crue de décembre 1947, rapide, s'est propagée d'amont en aval en une semaine, à partir du 26 décembre. En raison de son ancienneté, peu de témoignages concernent cet événement majeur sur le bassin du Madon hormis quelques informations ponctuelles dont des repères de crue nivelés.

Le total des pluies d'avril 1983 est à peu près le triple de la normale. Le résultat en est une crue très forte dans les Vosges, bien alimentée par les bassins lorrains. Cette crue est très proche, en hauteur d'eau, de la crue de 1947. Elle a occasionné de nombreux dégâts sur l'ensemble des communes traversées par le Madon.

Les inondations de début octobre 2006 en Lorraine sont la conséquence d'importantes précipitations survenues du 3 au 6 octobre. Le Madon a fortement et rapidement réagi aux précipitations, principalement à l'amont du cours d'eau. La station de Mirecourt a enregistré les plus hautes eaux connues avec un temps de retour de la pointe de crue à Mirecourt supérieur à 50 ans. Les dommages les plus graves sont survenus principalement sur la Meurthe et ses affluents ainsi que sur le Madon. En 36h, les sapeurs-pompiers vosgiens procèdent à plus de deux mille interventions. La ligne Nancy-Epinal est coupée, des milliers d'abonnés EDF sont privés d'électricité. Deux-cent cinquante employés de huit entreprises se retrouvent au chômage technique.

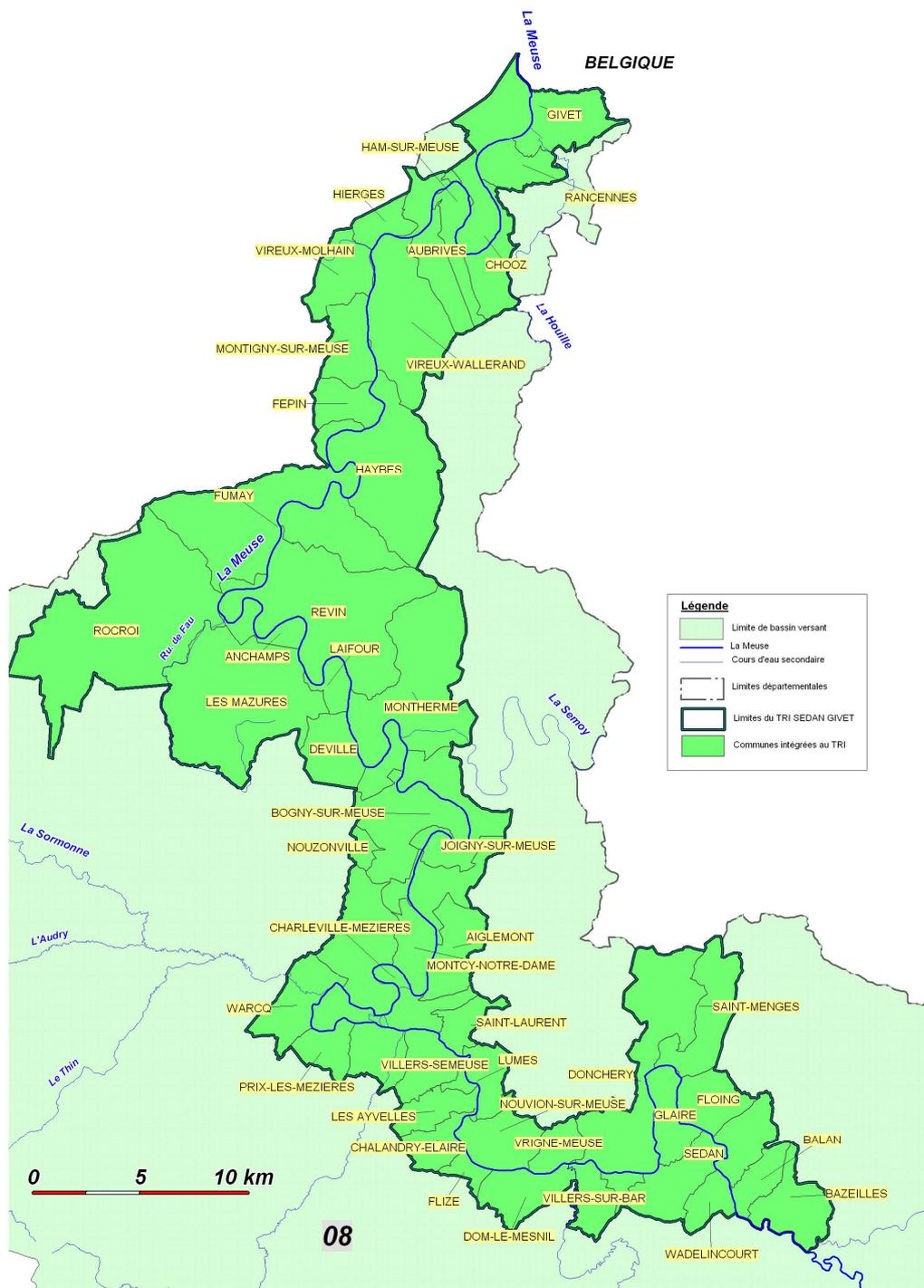
4- Une des particularités du bassin versant du Madon est que son lit majeur est fonctionnel dès les crues fréquentes. En effet, les crues de période de retour assez faible (moins de vingt ans) remplissent déjà partiellement le lit majeur du Madon. De plus, il est important de noter que les crues du Madon sont fortes pour un cours d'eau de plaine, en liaison avec la lithologie du bassin versant qui favorise une concentration assez rapide des écoulements. Ainsi, la récurrence des crues dommageables sur le bassin versant du Madon ces 30 dernières années a amené le Préfet Coordonnateur de bassin à prendre en compte cette particularité locale pour identifier le TRI « PONT-SAINT-VINCENT ».

**DISTRICT MEUSE**

**TRI « SEDAN GIVET »**

1- Le TRI « SEDAN GIVET » est constitué de 45 communes de la vallée de la Meuse dans le département des Ardennes (08) en région Champagne-Ardenne. Il couvre trois agglomérations importantes du district Meuse : Charleville-Mézières, Sedan et Givet.

Ce TRI est identifié pour le risque d'inondation par débordement du fleuve Meuse.



| Code INSEE | Nom de la commune    | Code INSEE | Nom de la commune  |
|------------|----------------------|------------|--------------------|
| 8003       | AIGLEMONT            | 8242       | LAIFOUR            |
| 8011       | ANCHAMPS             | 8263       | LUMES              |
| 8028       | AUBRIVES             | 8284       | LES MAZURES        |
| 8040       | LES AYVELLES         | 8298       | MONTCY-NOTRE-DAME  |
| 8043       | BALAN                | 8302       | MONTHERME          |
| 8053       | BAZEILLES            | 8304       | MONTIGNY-SUR-MEUSE |
| 8081       | BOGNY-SUR-MEUSE      | 8327       | NOUVION-SUR-MEUSE  |
| 8096       | CHALANDRY-ELAIRE     | 8328       | NOUZONVILLE        |
| 8105       | CHARLEVILLE-MEZIERES | 8346       | PRIX-LES-MEZIERES  |
| 8122       | CHOOZ                | 8353       | RANCENNES          |
| 8139       | DEVILLE              | 8363       | REVIN              |
| 8140       | DOM-LE-MESNIL        | 8367       | ROCROI             |
| 8142       | DONCHERY             | 8385       | SAINT-LAURENT      |
| 8166       | FEPIN                | 8391       | SAINT-MENGES       |
| 8173       | FLIZE                | 8409       | SEDAN              |
| 8174       | FLOING               | 8480       | VILLERS-SEMEUSE    |
| 8185       | FUMAY                | 8481       | VILLERS-SUR-BAR    |
| 8190       | GIVET                | 8486       | VIREUX-MOLHAIN     |
| 8194       | GLAIRE               | 8487       | VIREUX-WALLERAND   |
| 8207       | HAM-SUR-MEUSE        | 8492       | VRIGNE-MEUSE       |
| 8222       | HAYBES               | 8494       | WADELINCOURT       |
| 8226       | HIERGES              | 8497       | WARCQ              |
| 8237       | JOIGNY-SUR-MEUSE     |            |                    |

2- Les résultats des principaux indicateurs d'enjeux calculés pour l'EPRI sont :

« Population permanente dans l'EAIPce » = 56 277 habitants

« Nombre d'emplois dans l'EAIPce » = 28 520

3- Les dernières crues les plus fortes et les plus dévastatrices du fleuve Meuse dans le département des Ardennes se sont produites en décembre 1993 et surtout janvier 1995.

La crue de décembre 1993 est une crue d'hiver, de type simple à prédominance aval. Les parties amont et médiane de la Meuse contribuent peu à la crue, qui est générée par des pluies intenses et aux cumuls importants sur la Chiers et le massif ardennais. Le temps de retour de la crue est compris entre 15 et 25 ans sur la Meuse aval. Le débit estimé à Chooz dans les Ardennes atteint 1 388 m<sup>3</sup>/s. Dans le département des Ardennes, les inondations de décembre 1993 causent d'importants dommages. Ils sont estimés à 110 millions d'euros.

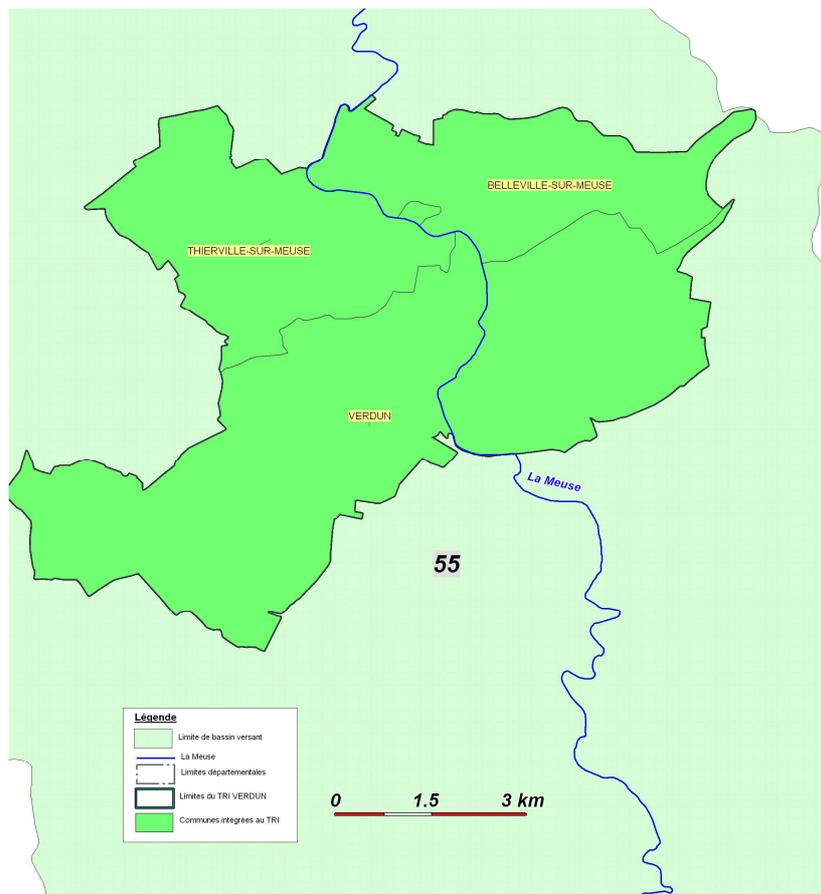
La crue de janvier 1995, consécutive à plusieurs semaines de précipitations importantes, est dite multiple généralisée car on assiste à la superposition de crues d'amont et de crues locales assez caractéristique des trains de perturbations océaniques. A Sedan et Charleville-Mézières, les niveaux d'eau dépassent ceux de 1993 de 50 cm. Le débit estimé à Chooz est de 1 484 m<sup>3</sup>/s. Les dégâts aux infrastructures sont notables. La crue met en charge la plupart des ponts sur la Meuse qui sont lestés par prévention. A Givet, la digue qui protège le quartier de la Soie cède en trois endroits. Ces inondations causent la mort de trois personnes en France ; 315 communes sont reconnues sinistrées et la navigation est interrompue durant trois mois. Au total, les dommages sont estimés à 225 millions d'euros dans le seul département des Ardennes. Les inondations de janvier 1995 restent parmi les plus importantes de mémoire d'homme sur la Meuse aval.

**DISTRICT MEUSE**

**TRI « VERDUN »**

1- Le TRI « VERDUN » est constitué de 3 communes du département de la Meuse (55) en région Lorraine.

Ce TRI est identifié pour le risque d'inondation par débordement du fleuve Meuse.



| Code INSEE | Nom de la commune    |
|------------|----------------------|
| 55043      | BELLEVILLE-SUR-MEUSE |
| 55505      | THIERVILLE-SUR-MEUSE |
| 55545      | VERDUN               |

2- Les résultats des principaux indicateurs d'enjeux calculés pour l'EPRI sont :  
 « Population permanente dans l'EAIPce » = 12 759 habitants  
 « Nombre d'emplois dans l'EAIPce » = 8 583

3- Les dernières crues les plus fortes et les plus dévastatrices du fleuve Meuse dans le département de la Meuse se sont produites en décembre 1947, avril et mai 1983 et décembre 2001.

La crue de la Meuse de décembre 1947 est dite simple à prédominance amont. Les précipitations soutenues du 25 au 28 décembre affectent d'abord les parties hautes du bassin provoquant une crue très prononcée sur la Meuse amont et médiane. Sa période de retour est estimée supérieure ou égale à 100 ans. On relève 1,60 m d'eau à l'hôpital Saint-Nicolas à Verdun (600 sinistrés et 30 millions de francs de dégâts). L'Est Républicain mentionne qu'à Belleville-sur-Meuse une centaine de personnes est évacuée.

La pluviométrie du mois d'avril 1983 constitue un événement rare à cette période de l'année. La Meuse génère une crue de type simple à prédominance amont. La situation est assez comparable à celle de 1947. A Verdun, les parties basses de la ville sont sous les eaux. On relève d'importants dégâts aux usines et entrepôts. L'épisode d'avril est suivi d'un second épisode, moins intense, courant mai, qui vient aggraver encore la situation.

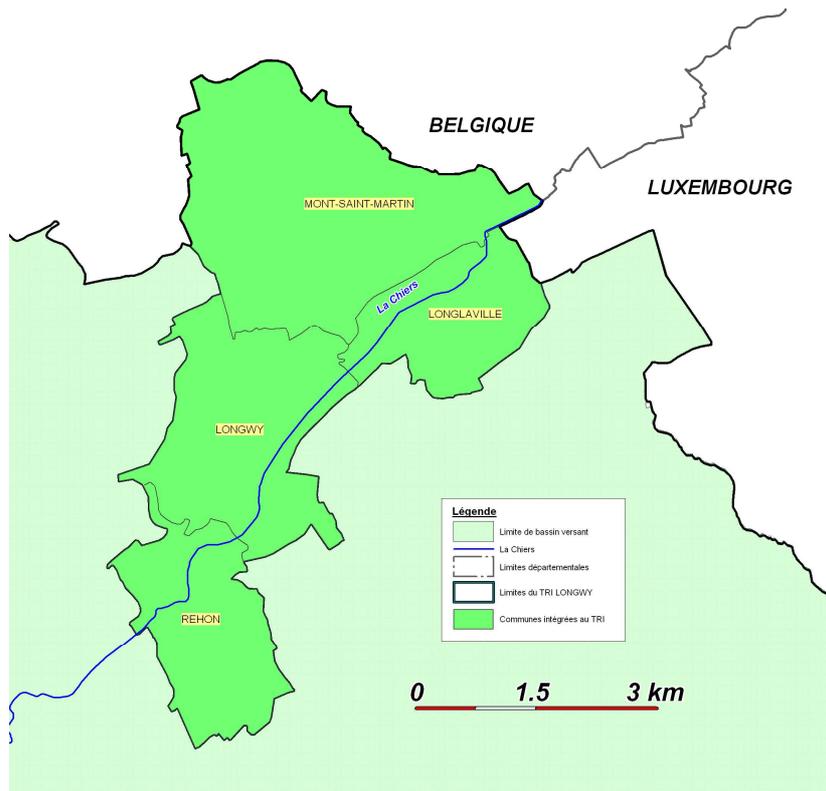
La crue de décembre 2001 est une crue de redoux, simple à prédominance amont, influencée par la neige et le dégel. A Verdun, l'événement d'avril 1983 est dépassé. La Meuse atteint la cote de 3,98 m. La rivière déborde sur le quai de la République et l'avenue du Luxembourg, et plusieurs caves sont inondées par 1,20 m d'eau. Dans l'arrondissement de Verdun de nombreuses routes secondaires sont coupées.

**DISTRICT MEUSE**

**TRI « LONGWY »**

1- Le TRI « LONGWY » est constitué de 4 communes du département de Meurthe-et-Moselle (54) en région Lorraine.

Ce TRI est identifié pour le risque d’inondation par débordement de la Chiers.



| Code INSEE | Nom de la commune |
|------------|-------------------|
| 54321      | LONGLAVILLE       |
| 54323      | LONGWY            |
| 54382      | MONT-SAINT-MARTIN |
| 54451      | REHON             |

2- Les résultats des principaux indicateurs d'enjeux calculés pour l'EPRI sont :  
 « Population permanente dans l'EAIPce » = 3 761 habitants  
 « Nombre d'emplois dans l'EAIPce » = 3 376

3- Les dernières crues les plus fortes sur la Chiers se sont produites en janvier 1993, décembre 1993 et janvier 1995. Depuis 1995, aucune inondation majeure n'a été observée. Les inondations sur la Chiers se produisent principalement en hiver, lors d'épisodes pluvieux particulièrement intenses. Lorsque les sols sont saturés ou gelés, les phénomènes sont aggravés par augmentation du ruissellement. Les eaux peuvent alors monter en quelques heures.

En janvier 1993, le 19 décembre 1993 et le 23 janvier 1995, la Chiers est sortie de son lit et ces inondations ont causé près de 2,5 millions d'euros de dégâts, déclarés et recensés, aux biens et aux infrastructures. Les pertes d'exploitation ou les dommages indirects de ces inondations n'ont toutefois pas pu être évalués. La période de retour de la crue de janvier 1995 est estimée à 10 ans.

Les études engagées par le Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Chiers illustrent que, sur l'ensemble du linéaire de la Chiers en France, environ 130 bâtiments seraient touchés en cas de crue cinquantennale : habitations individuelles ou collectives, établissements recevant du public, salle des fêtes, ancienne école, industries, infrastructures...Au total, environ 500 personnes seraient concernées par des inondations pouvant générer selon les secteurs jusqu'à près de 2 m d'eau.

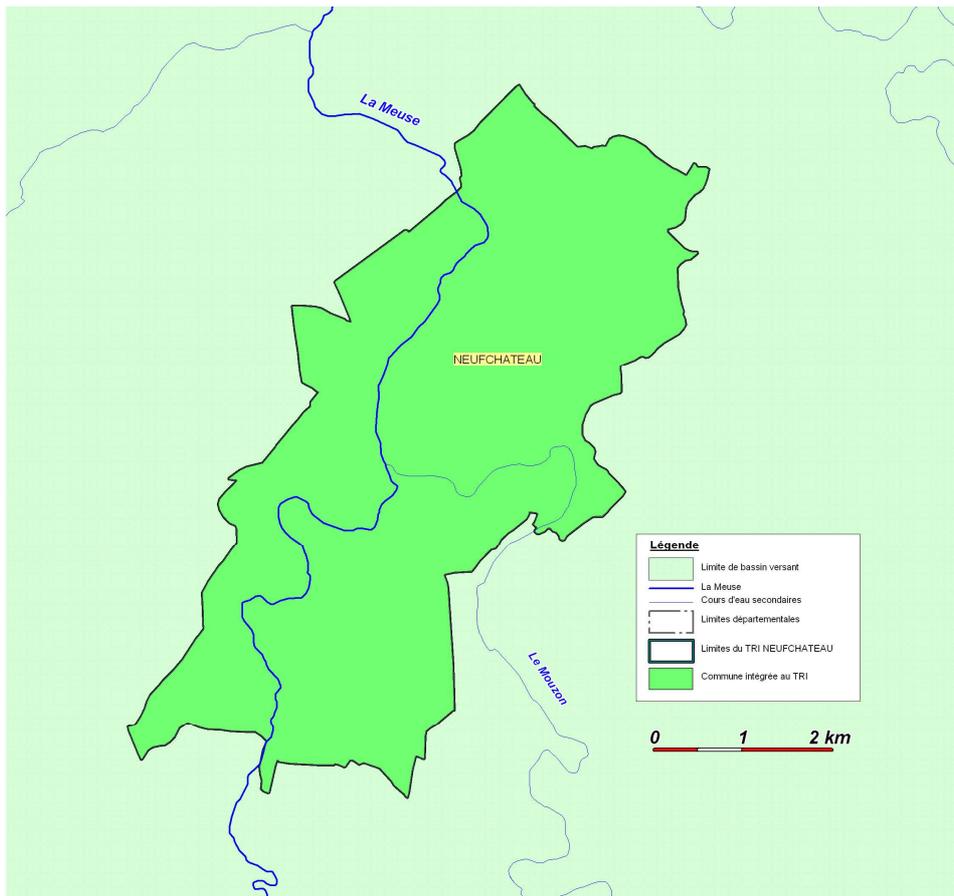
4- Le TRI « LONGWY » a également été identifié pour répondre à des enjeux de coordination internationale sur la Chiers, cours d'eau transfrontalier, identifié Territoire à Risque Important d'Inondation en Wallonie.

**DISTRICT MEUSE**

**TRI « NEUFCHATEAU »**

1- Le TRI « NEUFCHATEAU » est constitué d'une commune du département des Vosges (88) en région Lorraine.

Ce TRI est identifié pour le risque d'inondation par débordement du fleuve Meuse.



| Code INSEE | Nom de la commune |
|------------|-------------------|
| 88321      | NEUFCHATEAU       |

2- Les résultats des principaux indicateurs d'enjeux calculés pour l'EPRI sont :  
 « Population permanente dans l'EAIPce » = 1 352 habitants  
 « Nombre d'emplois dans l'EAIPce » = 749

3- Les dernières crues les plus fortes sur la Meuse amont se sont produites en en décembre 1947, avril et mai 1983, décembre 2001, octobre 2006 et décembre 2011.

La crue de la Meuse de décembre 1947 est dite simple à prédominance amont. Les précipitations soutenues du 25 au 28 décembre affectent d'abord les parties hautes du bassin provoquant une crue très prononcée sur la Meuse amont et médiane. Sa période de retour est estimée supérieure ou

égale à 100 ans. Les submersions occasionnent d'importants dégâts, surtout en amont. Les pertes aux récoltes sont considérables.

La pluviométrie du mois d'avril 1983 constitue un événement rare à cette période de l'année. La Meuse génère une crue de type simple à prédominance amont. La situation est assez comparable à celle de 1947. Dans les environs de Neufchâteau, un glissement de terrain provoque de graves dommages. L'épisode d'avril est suivi d'un second épisode, moins intense, courant mai, qui vient aggraver encore la situation.

La crue de décembre 2001 est une crue de redoux, simple à prédominance amont, influencée par la neige et le dégel. Sur la Meuse amont, la crue est de forte intensité. Elle est presque centennale en amont de Verdun. A Neufchâteau, les eaux de la Meuse atteignent la hauteur de 4,14 m (plus haute cote relevée depuis 1982). L'Est Républicain rapporte que cet événement nécessite le déplacement de 130 personnes.

Les inondations de début octobre 2006 en Lorraine sont la conséquence d'importantes précipitations survenues du 3 au 6 octobre. Les pluies sont plus marquées sur la Meuse et sur le Mouzon que sur le Vair. Les stations de Goncourt sur la Meuse (Haute-Marne) et de Villars sur le Mouzon enregistrent des temps de retour supérieurs à 10 ans. Sur le reste du bassin l'onde de crue s'atténue de façon importante. Les gendarmes sont intervenus à maintes reprises pour sauver les troupeaux prisonniers des eaux.

Depuis le début du mois de décembre 2011, de nombreux épisodes pluvieux se sont succédé. Du 15 décembre au soir jusqu'au 16 matin, la Lorraine a été touchée par la tempête Joachim, engendrant de fortes rafales de vent ainsi que d'importantes précipitations. Sur la Meuse amont la réaction du cours d'eau a été particulièrement importante. A Neufchâteau, la deuxième plus haute cote connue a été relevée (3,83m). La période de retour de l'événement est de l'ordre de 50 ans. Parmi les impacts relevés, on note de nombreuses rues et routes coupées, de nombreuses habitations inondées, un accès à Neufchâteau très difficile (ville coupée en deux), une maison de retraite inondée (évacuation des résidents au 1<sup>er</sup> étage), deux entreprises inondées, une station d'épuration inondée, un poste de relevage coupé, etc.

4- Le TRI « NEUFCHATEAU » a été identifié pour prendre en compte la particularité du bassin versant de la Meuse amont qui a connu des crues dommageables à répétition ces dernières années (2001, 2006 et 2011).